

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 7 OCTOBRE 2021

DEL-2021-205

L'An deux mille vingt et un, le sept octobre, à 10 heures 00, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 30/9/2021, s'est réuni 'Salle 300' de l'Espace Rencontre d'Annecy-le-Vieux, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Mmes BRO, BRUNO, GOURDIN, LAFARIE, MUGNIER, PARIS, TARAGON.
MM. AEBISCHER, BACHELLARD, BARBIER, BARTHALAIS, BAUD-GRASSET, BLOUIN, BOISIER, BOUVARD C, CHENEVAL JP, CHENEVAL P, COUTIER, DEAGE, DESCHAMPS, DUNAND, FONTAINE, FRANCOIS, GAUDIN, GILBERT, GILET, GILLET, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, LEOTY, MATHIAN, OBERLI, PELLARIN, PERRET, PERRISSIN-FABERT, PETIT, PEUGNIEZ, RATSIMBA, SIBILLE, STEYER, VILLARD, VITTOZ.

Suppléants :

Mmes ARMAND-GRASSET, GRARD.
MM. ANTHOINE, CHARBONNIER, GOURREAU, NEVES, VUILLERMOZ.

Avaient donné pouvoir :

Mme DETURCHE.
MM. BOUCLIER, CHASSAGNE, GENOUD.

Etaient absents ou excusés :

Mmes BILLOT, DALL'AGLIO, MERMIER.
MM. AMADIO, ANTHOINE-MILHOMME, BONTEMPS, BOUVARD M, BUFFLIER, BURNET, CALONE, CARTIER, CAVAREC, CHARRAT, CONDEVAUX JF, DAVIET, DEFAGO, GONDA, HAVEL, HERBRON, JOURNE, LARCHER, LEBEAU-GUILLOT, LEROY, LOMBARD, MARTIN-COCHER, MEYNET-CORDONNIER, MODURIER, PAULY, PENHOUËT, PEROU, ROSSINELLI, RUBIN, SADDIER, THOUVENIN, TOURNIER, TRUFFET.

Assistaient également à la réunion :

Mmes ASSIER, CELDA, GIZARD, JAILLET, KHAY, MALLET, PERRILLAT,
MM. BAILLY, CHALLEAT, GAL, JEZEQUEL, LOUVEAU, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN : du SYANE

Membres en exercice : 83
Présents : 50
Représentés par mandat : 4

Objet : RESSOURCES HUMAINES : CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION POUR LE RECRUTEMENT DE PERSONNEL INTERIMAIRE

Exposé du Président,

Conformément à la loi n° 84-53 du 23 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008, le Centre de Gestion (CDG) de la Haute-Savoie propose, aux collectivités qui le souhaitent, la mise à disposition d'agents pour effectuer des remplacements, dans le cadre de vacance temporaire d'emploi :

- Dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire,
- D'accroissement temporaire d'activité et d'accroissement saisonnier d'activité.

Dans certains cas, le SYANE doit faire face rapidement à des remplacements d'agents titulaires indisponibles et pour le bon fonctionnement des services, il est proposé de pouvoir recourir à la mise à disposition d'agents du Centre de Gestion de la Haute-Savoie lorsque cela s'avère nécessaire, conformément au modèle de la convention ainsi qu'aux conditions financières, annexés à la délibération.

Pour l'année 2021, la mise à disposition de personnel temporaire par le CDG donne lieu au remboursement des coûts réels de la mise à disposition (rémunérations, charges sociales et visites médicale d'embauche), majorés d'une participation aux frais de gestion supportés par le CDG sur la base de 9% des coûts réels de la mise à disposition.

Les membres du Comité syndical sont invités :

- à valider le principe de pouvoir recourir au service de mise à disposition d'agents du Centre de Gestion de la Haute-Savoie,
- à autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions et éventuels avenants permettant de faire appel à ce service, ainsi que toutes les pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Joël BAUD-GRASSET.

